

COMMUNE DE MOUTHE

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 24 mars 2015 – 20H30

Le vingt-quatre mars deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mouthe s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN Daniel, Maire de Mouthe, à la suite de la convocation qui a été adressée le 18 mars 2015.

Etaient présents

Daniel PERRIN
Pierre MOUREAUX
Pierre BOURGEOIS
Anne-Claire CUENET
Pascal LEGÉ
Sylvie BERTHET
Eric BERTHET-TISSOT
Albert LETOUBLON
Stephan ROBERTI
Maud SALVI
Estelle JOUFFROY
Patrick BAILLY
Florence DAVID

Etaient absents excusés : Martial MILLOZ et Thierry HAGLON

Procuration donnée : Martial MILLOZ a donné procuration à Pierre BOURGEOIS

Thierry HAGLON a donné procuration à Maud SALVI

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Sylvie BERTHET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

L'ordre du jour est :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015
3. Subventions 2015
4. Budget primitif 2015
 - 4.1. budget général
 - 4.2. budget téléskis
 - 4.3. budget camping
 - 4.4. budget bois
 - 4.5. budget cimetièrre
 - 4.6. budget lotissement

- 4.7. budget eau
- 4.8. budget assainissement
- 5. Demande de retraitage de 280 000,06 € dans le cadre de la convention du crédit signée avec le CA CIB (prêt IENA)
- 6. Avenant au contrat de financement IENA
- 7. Informations diverses

A l'ouverture de la séance, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour : « location de la petite cuisine dans la salle de convivialité (affaire n° 7) » Après avoir entendu les arguments avancés par le maire, le conseil municipal accepte d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 17 février 2015. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

Affaire n° 2 –Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux votés en 2014, à savoir :

Taxes	Base d'imposition prévisionnelle 2014	Taux de référence	Produits attendus
Taxe d'habitation	1.266.000	8,30	105.078 €
Taxe foncière Bâti	939.600	7,91	74.322 €
Taxe foncière Non Bâti	175.200	17,50	30.660 €
Cotis. Foncière des Entreprise	201.700	8,64	17.427 €
			227.487 €

Le produit fiscal attendu est de 227.487 €.

L'exposé du maire entendu, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'état de notification 2015 correspondant.

Affaire n° 3 – Subventions 2015

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions accordées en 2014 aux associations d'intérêt national et local.

Il propose de limiter l'intervention de la commune au seul financement des associations d'intérêt local, tout en conservant les versements au fonds de solidarité pour le logement (0,61 €/hab) ainsi qu'au fonds Aide accédants à la propriété en difficulté (0,30 €/hab).

Le montant total des subventions aux associations inscrit au projet de budget pour 2015 s'élève à la somme de 7 726,35 € (7161,78 en 2014).

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 2 abstentions de l'attribution des subventions aux associations conformément au tableau suivant :

Nom de l'association	adresse	Subventions 2015
Pour un petit plus	9 rue Cart Broumet 25240 MOUTHE	300,00 €
Association des PEP	35 rue du Polygone 25000 BESANCON	100,00 €
Transorganisation	Espace Lamartine - BP 20126 39404 MOREZ Cedex	3 500,00 €
Art en Chapelles	2 chemin des Meules 25160 LAGERGEMENT STE MARIE	450,00 €
Association Les Gais Montagnards Julien LETOUBLON	3 Grande Rue 25240 MOUTHE	800,00 €
Association Mouth'Anim Martine LETOUBLON	2 rue du Stade 25240 MOUTHE	800,00 €
Association Sportive de Mouthe André BESSANT	1bis rue du Stade 25240 MOUTHE	800,00 €
Comice Agricole de Mouthe	Chez M. LACROIX Richard 12 rue Grande Côte 25160 REMORAY BOUJEONS	80,00 €
Fonds de Solidarité pour le Logement (0,61 €/hab)	Conseil Général du Doubs 7 avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON Cedex	600,85 €
Fonds Aide Accédants à la propriété en difficulté (0,30€/hab)	Conseil Général du Doubs 7 avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON Cedex	295,50 €
Total		7 726,35 €

Les crédits nécessaires seront repris au budget primitif 2015, compte 6574.

Affaire n° 4 – Budget primitif 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs de l'année 2015 (budget général, budgets du camping municipal, des téléskis, du bois, du cimetière, du lotissement, de l'eau et de l'assainissement). Chaque conseiller a été destinataire d'un document présentant les propositions budgétaires pour chacun des budgets suite à la réunion de travail du mardi du 15 mars 2016.

A – BUDGET GENERAL

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses d'investissement 950.755,72 €

Recettes d'investissement	950.755,72 €
Dépenses de fonctionnement	980.535,54 €
Recettes de fonctionnement	980.535,54 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « GENERAL » pour 2015, comportant une subvention d'équilibre aux budgets annexes, à savoir :

▪ Budget Téléskis	75.597,00 €
▪ Budget Camping	8.244,22 €
▪ CCAS Mouthe	3.814,54 €

B - TELESKIS

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses d'investissement	88.376,59 €
Recettes d'investissement	88.376,59 €

Dépenses de fonctionnement	78.217,00 €
Recettes de fonctionnement	78.217,00 €

Une subvention du budget général, d'un montant de 75.597 €, est proposée pour l'équilibre de ce budget.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve par 14 voix pour et une abstention, le budget primitif « TELESKIS » pour 2015.

C – CAMPING CARAVANING

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses d'investissement	12.984,78 €
Recettes d'investissement	12.984,78 €

Dépenses de fonctionnement	50.615,00 €
Recettes de fonctionnement	50.615,00 €

Une subvention du budget général, d'un montant de 8.244.22 €, est proposée pour l'équilibre de ce budget.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve par 14 voix pour et une voix contre le budget primitif « CAMPING » pour 2015.

D – BOIS

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses d'investissement	17.112,00 €
Recettes d'investissement	17.112,00 €

Dépenses de fonctionnement	156.791,00 €
Recettes de fonctionnement	156.791,00 €

Le Maire propose de reverser la somme de 86.931 € au budget général pour contribuer au financement des investissements prévus en 2015.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « BOIS » pour 2015.

E – CIMETIERE

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses d'investissement	15.174,70 €
Recettes d'investissement	15.174,70 €

Dépenses de fonctionnement	14.024,97 €
Recettes de fonctionnement	14.024,97 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif «CIMETIERE» pour 2015.

F – LOTISSEMENT

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses d'investissement	217.791,45 €
Recettes d'investissement	217.791,45 €

Dépenses de fonctionnement	333.578,05 €
Recettes de fonctionnement	333.578,05 €

Le Maire propose de reverser la somme de 65.328.24 € au budget général pour contribuer au financement des investissements prévus en 2015.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif «LOTISSEMENT» pour 2015.

G - EAU

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses d'investissement	262.936,28 €
Recettes d'investissement	262.936,28 €

Dépenses de fonctionnement	537.454,28 €
Recettes de fonctionnement	537.454,28 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif «EAU» pour 2015 et maintient également à l'unanimité le prix de l'eau pour l'année 2015.

H - ASSAINISSEMENT

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses d'investissement	239.617,00 €
Recettes d'investissement	239.617,00 €

Dépenses de fonctionnement	114.409,53 €
Recettes de fonctionnement	114.409,53 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif «ASSAINISSEMENT» pour 2015 et maintient également à l'unanimité le prix de l'assainissement, part communale, pour l'année 2015.

Affaire n° 5 – Demande de retraitage de 280 000,06 € dans le cadre de la convention du crédit signée avec le CA CIB (prêt IENA)
--

Le projet de budget 2015 comporte le retraitage de la somme de 280 000,06 € dans le cadre du prêt IENA souple contracté avec le Crédit Agricole CIB.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le retraitage sur le prêt IENA Souplesse de la somme de 280 000,06 € et autorise le maire à signer la demande correspondante lorsque la trésorerie de la commune le nécessitera.

Affaire n° 6 – Avenant au contrat de financement IENA
--

Le maire informe le conseil municipal qu'un contrat d'un montant de 700.000 € a été contracté auprès du crédit agricole (CA-CIB) le 9 février 2006 (prêt IENA Souplesse)

La Banque de France ayant récemment renforcé les critères d'éligibilité des prêts pouvant être amenés en collatéral de lignes de financement, le Crédit Agricole (CA-CIB) se doit de modifier la rédaction de certaines clauses contractuelles et propose la passation d'un avenant entre les deux parties modifiant :

- le délai de préavis des remboursements anticipés temporaires
- la clause de cession en supprimant l'obligation d'information préalable.

Les autres dispositions sont inchangées. Cet avenant n'a aucune incidence sur les conditions de marges, d'index et d'échéancier de remboursement, lesquels restent inchangés. Il n'y a aucune charge supplémentaire pour la collectivité.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal :

- accepte à l'unanimité les clauses et conditions de l'avenant dûment présenté au contrat IENA signé le 9 février 2006 ;
- autorise le maire à le signer.

Affaire n° 7 – Location de la petite cuisine dans la salle de convivialité

Le maire expose, appuyé par un des adjoints, que certaines associations louant la salle de convivialité utilisent parfois la petite cuisine située à côté de celle-ci et empruntent dans certains cas de la vaisselle.

Il est donc proposé de louer également la petite cuisine.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de louer la petite cuisine aux associations et particuliers qui en feraient la demande pour le prix de 20 €. Il souligne que cela ne modifie en rien les conditions d'utilisation de la salle par le Club du 3° âge.

Affaire n° 8 – Informations et questions diverses
--

1. Renonciation au droit de préemption urbain

Le maire indique qu'il n'y a eu, depuis la dernière réunion du dernier Conseil municipal, aucune renonciation au droit de préemption dans la mesure où aucune vente ne lui a été signifiée.

2. Autres points d'information :

- Mme Sandra Gelot est recrutée comme adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2015 en remplacement d'Aurélie PARIS qui a demandé sa mutation pour la commune de Doubs.
- Le maire informe le conseil municipal que le délai d'un mois accordé au Préfet pour émettre d'éventuelles observations sur le PLU de la commune est échu et que dans ce contexte, le nouveau PLU sera applicable dès la publication de l'annonce de son approbation dans un journal local. Toutefois, les particuliers pourront encore déposer des recours contre celui-ci pendant un délai de deux mois courant à partir de la publication de l'annonce dans la presse.

Daniel PERRIN, Maire,	Pierre MOUREAUX	Pierre BOURGEOIS	Anne-Claire CUENET	Pascal LEGÉ
Sylvie BERTHET	Eric BERTHET TISSOT	Albert LETOUBLON	Stephan ROBERTI	Maud SALVI
Martial MILLOZ	Thierry HAGLON	Estelle JOUFFROY	Patrick BAILLY	Florence DAVID